

# Diplôme d'état supérieur spécialité perfectionnement sportif

## Mention : « judo, jujitsu »

Cette formation est mise en place par l'école supérieure de la fédération française de judo en partenariat avec le CREPS d'île de France.

### CONDITIONS D'ACCES :

Public concerné :

Cette formation s'adresse à des conseillers techniques fédéraux en exercice, salariés, titulaires d'un diplôme de niveau IV (BEES1 judo, jujitsu) ou de niveau III (DEJEPS mention judo, jujitsu). Il est impératif de ne prendre en formation que des stagiaires titulaires de l'un de ces 2 diplômes afin qu'ils bénéficient de l'allègement de formation et de certification de l'UC4.

L'orientation de la formation et la valence de la certification sont axées sur la formation de cadres (réf. de certification : UC3 - épreuve N°1+N°3)

L'objectif étant par le biais d'une formation qualifiante et diplômante de les amener au niveau II.

Les candidats doivent être d'un **niveau technique minimum de 3<sup>ème</sup> DAN**. (au plus tard en avril 2015)

Ces mêmes candidats doivent être « tutorés » par un conseiller technique et sportif d'état en exercice dans la région où ils exercent leur activité professionnelle ; généralement le responsable de l'ETR.

L'accès à la formation est validé par des tests de sélection dont le contenu est précisé dans le livret référentiel. La date de ces tests est fixée **au plus tard la 1<sup>ère</sup> semaine d'avril 2015**.

### CALENDRIER :

Cette formation se déroule en alternance, une semaine par mois ; d'avril 2015 à mai 2016 pour une durée totale de 500 heures en centre, à raison d'un volume horaire hebdomadaire de 32h30 + analyse vidéo en situation lors des TIVP (octobre 2015 et février 2016).

Fin mars Début avril 2015 : tests de sélection et positionnement

Fin avril 2015 : 1<sup>ère</sup> semaine de formation (CROZON)

3<sup>ème</sup> semaine de mai 2015 : 2<sup>ème</sup> semaine de formation (INJ)

3<sup>ème</sup> semaine de juin 2015 : 3<sup>ème</sup> semaine de formation (MEZE)

Juillet 2015 : 4<sup>ème</sup> semaine de formation (BOULOURIS)

3<sup>ème</sup> semaine de Septembre 2015 : 5<sup>ème</sup> semaine de formation (INJ)

2<sup>ème</sup> semaine d'octobre 2015 : 6<sup>ème</sup> semaine de formation (INJ) + analyse VDO du TIVP

3<sup>ème</sup> semaine de Novembre 2015 : 7<sup>ème</sup> semaine de formation (INJ)

2<sup>ème</sup> semaine de Décembre 2015 : 8<sup>ème</sup> semaine de formation (INJ)

4<sup>ème</sup> semaine de Janvier 2016 : 9<sup>ème</sup> semaine de formation (INJ)

1<sup>ère</sup> semaine de Février 2016 : 10<sup>ème</sup> semaine de formation (INJ) + analyse VDO du TIVP

2<sup>ème</sup> semaine de Mars 2016 : 11<sup>ème</sup> semaine de formation (INJ)

2<sup>ème</sup> semaine d'Avril 2016 : 12<sup>ème</sup> semaine de formation (INJ)

Fin avril à mi-mai (dates à déterminer) : 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> semaines (TENRI)

Fin mai 2016 : 15<sup>ème</sup> semaine de formation (rattrapage des UC manquantes).

#### COÛT ET FINANCEMENT :

Le coût de la formation est évalué environ à **6000 euros** ; (500 heures X 12 €)

#### **Aides à la prise en charge :**

Pour les franciliens : CRIF

Pour les moins de 26 ans : apprentissage (5 places) : possibilité de créer l'emploi dans la mesure où le candidat correspond aux critères le contrat peut être signé 2 mois avant ou après le début de la formation.

Pour les salariés : OPCA

Il est conseillé de remplir et de remettre à **Patrick LACOMBE** (ou à : [porteipp@aol.com](mailto:porteipp@aol.com), ou à l'adresse postale du CREPS IDF ) le dossier de pré-inscription, ceci afin d'identifier le plus tôt possible les futurs candidats en vue de les aider au financement de cette formation.